



Commission des finances et des affaires générales

5 - Administration générale

Budget supplémentaire et Décision budgétaire modificative n°1 (DM 1) pour 2012

Rapport n° CG/2012/44

Service Chef de file :

Direction des finances et de la commande publique

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation le projet de Budget Supplémentaire et de DM1 pour 2012. Dans la mesure où les inscriptions de crédits, votés au Budget Primitif, sont sincères, ce Budget Supplémentaire n'apporte aucune modification substantielle ni de correctifs. Les ajustements de recettes liés aux conséquences de la réforme fiscale confirment les tendances prévues pour les finances départementales qui sont marquées par l'atonie des recettes et l'accroissement de la charge nette sociale. Les recettes complémentaires inscrites à ce Budget supplémentaire permettent toutefois de répondre à un certain nombre de besoins en fonctionnement, en particulier dans les domaines du social, des transports et des collèges. L'autofinancement supplémentaire dégagé permet également de satisfaire des besoins en investissement, notamment dans le domaine des transports, de l'entretien du réseau routier départemental ou en faveur du développement économique de notre territoire. Le besoin d'emprunt n'est pas modifié. Ce budget supplémentaire ajuste donc le budget primitif en conservant les équilibres et la mise en oeuvre des mesures de maîtrise.

Le budget supplémentaire (BS) est un exercice d'ajustement dans la mesure où toutes les dépenses et recettes prévisibles ont été inscrites de façon sincère au budget primitif. Les propositions faites ici ne sont que la résultante de données nouvelles enregistrées depuis lors.

Les grandes lignes du budget supplémentaire 2012

Le budget supplémentaire 2012, une nouvelle fois marqué par des ajustements liés à la réforme fiscale, confirme cependant les principales tendances pour l'avenir de la situation financière du département, à savoir l'atonie des recettes, la progression des dépenses sociales et, par conséquent, l'accroissement de la charge nette, des missions sociales pour le Conseil Général.

Les recettes

En matière de recettes, parmi l'ensemble des évolutions détaillées ci-après, deux points sont à souligner :

- Il s'agit premièrement des suites de la réforme fiscale qui viennent modifier la répartition des recettes entre la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), les dotations de compensation, la DCRTP (Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) et le FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources).

- La loi de finances pour 2011 a en effet modifié les critères de territorialisation de la valeur ajoutée, provoquant ainsi des ajustements du montant dû à chaque collectivité jusqu'à la fin de l'année 2011. Le montant de CVAE pour 2012 est par conséquent réajusté à la hausse de 10,3M€, avec une diminution égale de la DCRTP et du FNGIR. La CVAE connaît en plus une croissance de 7,2M€ au titre de 2011 (l'Etat intègre dans la notification 2012 la déclaration des entreprises de juin 2011) et de 2012. Au budget supplémentaire, la CVAE connaît donc un ajustement positif total de 17,5M€. Les autres ajustements sont de moindre ampleur. Après notification de l'Etat, les Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER) sont abaissés de -0,3M€, le Foncier bâti est augmenté de +0,16M€ et d'autres compensations (taxe professionnelle et foncier non bâti) sont diminuées de -0,17M€.
- Deuxièmement, la compensation de TIPP que le Département perçoit au titre du transfert du RMI-RSA est désormais définitive. Elle est connue depuis la fin de l'année 2011.

Le montant final s'élève à 68,7M€ qui se décomposent comme suit :

- 56,2M€ compensent définitivement le transfert du RMI effectué en 2004.
- 12,5M€ compensent le transfert de 2008 de l'API (allocation parent isolé), devenue RSA majoré. Ce droit à compensation définitif pour le RSA majoré prend comme base le montant réellement décaissé par le Département en 2010.

Désormais donc, le montant de TIPP que percevra le Département en compensation des dépenses RSA sera de 68,7M€, indépendamment de l'évolution des dépenses de RSA. Une incertitude pèse encore sur le FMDI (Fonds de mobilisation des dépenses d'insertion) au titre duquel le département perçoit 7,7M€ en 2012 : ce fonds, en effet, est réévalué chaque année par la loi de finances sans autre garantie de sa pérennité.

La charge nette sociale

Le tableau ci-dessous met en lumière la charge nette sociale qui pèse sur le Département, en 2011 et en prévisionnel 2012. Les dépenses sociales, qui représentent plus de 60% du budget de fonctionnement du Département, ne sont donc plus compensées qu'à 50% par l'Etat. **Ainsi, sur 228M€ environ de dépenses sociales, le Département doit financer sur ses propres moyens 117M€.** Au niveau national, les analystes anticipent une dégradation pour les Conseils Généraux de ce niveau de couverture, dans la mesure où il y a désormais une déconnexion entre une partie des recettes de compensation et les dépenses sociales qui globalement continuent d'augmenter.

Evolution de la charge nette des dépenses sociales du CG67 (dépenses - recettes transférées de l'Etat)

<i>Principaux transferts de charge au titre de la politique sociale</i>	2011				2012			
	Compte administratif		Charge nette		Compte administratif prévisionnel (BP + BS)		Charge nette	
	Recettes transférées	Dépenses	En M€	En %	Recettes transférées	Dépenses	En M€	En %
APA	21M€	80,6M€	59,6M€	26%	23,8M€	87,2M€	63,4M€	27%
RMI/RSA	77,3M€	111,2M€	33,9M€	70%	76,4M€	113,8M€	37,4M€	67%
PCH	8,7M€	18,6M€	9,9M€	47%	9,2M€	19,3M€	10,1M€	48%
FSL	1,2M€	3,4M€	2,2M€	35%	1,2M€	3,9M€	2,7M€	30%
PROTECTION DE L'ENFANCE	0,1M€	3,8M€	3,7M€	3%	0,1M€	3,8M€	3,7M€	3%
TOTAL	108,3M€	217,5M€	109,2M€	50%	110,8M€	228M€	117,2M€	49%

Ainsi se dessine une situation où, en continuant de jouer un rôle majeur d'amortisseur social en période de crise, le Conseil Général doit faire face en permanence à un effet ciseaux dans la mesure où :

- les recettes sont atones, avec d'une part un dynamisme possible qui ne repose plus que sur la Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) et le foncier bâti, d'autre part de fortes incertitudes sur le niveau de croissance de la CVAE et l'évolution des DMTO ;
- les dépenses sociales continuent d'augmenter à un rythme rapide que des actions même volontaristes mettent du temps à ralentir (les augmentations de +1,1M€ sur le RSA et de +0,3M€ pour la protection de l'enfance présentées plus en détail ci-dessous en témoignent) ;
- les compensations de la charge sociale, notamment du RSA, vont diminuer en pourcentage des dépenses et ne seront donc pas à la hauteur de l'évolution des dépenses.

Dans ce contexte, la difficulté pour les Conseils Généraux est réellement aiguë et appelle des réponses sérieuses et responsables de la part du nouveau gouvernement.

Les dépenses

Au chapitre des dépenses de fonctionnement, la DM1 enregistre donc des augmentations liées à des dépenses sociales (le RSA, le fonctionnement du Foyer de l'enfance, le Fonds de Solidarité pour le Logement), ainsi que des hausses dans des domaines divers comme le fonctionnement des collèges ou les transports (plan de soutien à l'aéroport d'Entzheim).

Au total, la DM1 parvient à dégager un autofinancement complémentaire de 6,4M€, après couverture des besoins en crédits de fonctionnement. Cet autofinancement permet de mettre en œuvre un certain nombre de projets, et en particulier dans le domaine des transports, de l'entretien du réseau routier départemental ou en faveur du développement économique de notre territoire. Le rapport ci-dessous en donne la liste détaillée.

1. Equilibre de la DM1

La DM1 est équilibrée en dépenses et en recettes ; elle ne génère donc pas de besoin supplémentaire d'emprunt.

La hausse des recettes de fonctionnement est de **+12,4M€** et la diminution des recettes d'investissement est de **-0,1M€**. Les recettes augmentent donc globalement de **+12,3M€**.

Les dépenses de fonctionnement augmentent de **+ 5,95M€** et ont trait au domaine social (RSA et FSL) pour l'essentiel.

Les dépenses d'investissement augmentent de **+6,3M€**. Les hausses les plus importantes concernent les dépenses d'entretien de voirie et le développement économique (plateformes départementales, zones d'activité et tourisme).

Ces éléments font l'objet d'une description détaillée ci-dessous reprenant les principales évolutions en dépenses et en recettes.

2. Evolution des recettes

2.1. Les recettes de fonctionnement :

Les notifications de l'Etat relatives à la DGF, à la fiscalité et au fonds de péréquation des droits de mutation ainsi que les prévisions de perception de taxe d'aménagement permettent d'envisager une **hausse des recettes de fonctionnement, de +12,4M€**, ajustement résultant des principales variations suivantes :

- CVAE : + 17,5M€ et Dotations DC RTP et FNGIR : -10,3M€
Cet ajustement correspond à la réévaluation de +10,3M€ du produit définitif de CVAE compensé au Département dans le cadre de la réforme fiscale.
Le gain net de CVAE pour le Département est donc de 7,2M€.
- DGF : - 0,59M€, baisse résultant de la décision du Comité des finances locales de diminuer la dotation forfaitaire de la DGF pour alimenter la dotation de péréquation urbaine et la dotation de péréquation rurale
- TIPP : - 10M€, conformément au montant notifié par l'Etat.
Le montant BP (75M€) avait été calculé sur la base de la compensation versée par l'Etat au Conseil général en 2011 (plus de 77M€).
Après transmission par les services de l'Etat aux Départements d'éléments relatifs à la compensation durable des transferts du RMI-RSA, il s'avère d'une part que le droit à compensation définitif de l'Etat est de 68,7M€, d'autre part que le Département a reçu, au titre des exercices 2009, 2010 et 2011, un trop-perçu de 5,8M€, à rembourser par le Département du Bas-Rhin en 2 ans. Il est donc proposé une inscription de 65M€ tenant compte de ces éléments.
- TSCA : + 5,2M€ : au titre des rattachements comptables à l'exercice 2012 de recettes perçues tardivement en 2011.
- Fonds de péréquation des DMTO : + 6,98M€, conformément à la notification de l'Etat. La DM1 enregistre de nouveau l'impact très positif pour notre collectivité du dispositif de péréquation des droits de mutation (DMTO) mis en place par la loi de finances 2011 pour aider les Départements à faire face à la dynamique de leurs dépenses d'action sociale. Il permet aux Départements dont le potentiel financier par habitant est inférieur à la moyenne nationale, de bénéficier d'une partie de la croissance des DMTO des Départements plus richement dotés.

Notre Département bénéficie pleinement de ce mécanisme, avec une dotation de 6,98M€ (contre 6,8M€ en 2011), du fait d'un potentiel financier par habitant inférieur à la moyenne nationale mais également en raison d'un niveau de DMTO par habitant inférieur à 75% de la moyenne nationale.

- Taxe d'aménagement : +0,6M€ au vu du montant perçu en 2011, désormais connu, de Taxe départementale de financement des CAUE (TDCAUE) et de Taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS).

2.2. Les recettes d'investissement :

La prévision de recettes d'investissement est en baisse de - **0,1M€**, résultant de :

- Une augmentation de + 1M€ de subventions complémentaires dont +0,56M€ de la part des communes et EPCI et + 0,25M€ de l'Europe (FEOGA) pour les travaux d'aménagement des routes départementales ;
- Une diminution de - 1,14M€ liée au décalage de la vente des bâtiments des archives de la rue Fischart (-3,5M€) compensé par le résultat de la vente des maisons éclusières et de terrains (+2,36M€).

3. L'évolution des dépenses : revue détaillée par missions et politiques du Conseil Général

3.1. AIDE A LA PERSONNE

3.1.1. Les principales évolutions en fonctionnement concernent :

Les personnes en situation de précarité :

- + 1,12M€ au titre du RSA, besoin complémentaire évalué au vu du montant moyen mensuel mandaté sur les 6 derniers mois.
- + 0,55M€ au titre des remises gracieuses antérieures à 2008, décidées sur avis du Commission Départementale de l'Action Sociale (CDAS) au titre de l'ancien dispositif RMI.
- + 0,355M€ pour les financements de chantiers d'insertion. Une recette du Fonds Social Européen (FSE) d'un montant équivalent sera perçue en 2013.

Ces demandes nouvelles sont en partie compensées par des diminutions :

- de -0,58M€ pour les contrats d'insertion du secteur marchand
- de -0,38M€ pour les Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (hors secteur marchand).

Ces diminutions sont dues principalement au fait que le Conseil Général ait reçu moins d'offres et à titre secondaire au bon niveau de disponibilités de l'Agence de Service et de Paiement – qui gère pour le compte de l'Etat les crédits relatifs aux contrats d'insertion depuis 2010 – lui permettant une prise en charge majorée des CUI.

L'enfance et la famille :

- + 0,6M€ en faveur de l'enfance et de la famille, dont + 0,3M€ pour le foyer de l'enfance en raison d'un niveau d'activité plus élevé et + 0,2M€ en faveur de la rémunération des assistantes familiales du fait de l'impact de l'augmentation du SMIC de référence de + 2,4%.

3.1.2. Les principales évolutions en investissement concernent :

Les personnes handicapées :

- + 0,205M€ en faveur de l'hébergement des personnes handicapées, avec une subvention au profit de l'établissement du Sonnenhof.
- Des modifications des échéanciers de paiement pour des EHPAD (sans modification du coût des projets). Un besoin de crédits de paiement en 2012 de +0,66M€ pour l'EHPAD de Pfaffenhoffen est compensé par de moindres besoins en 2012 notamment pour Benfeld (-0,084M€) et Bischheim (-0,15M€).

L'enfance et la famille :

- Une AP de 0,475M€ est créée pour l'EPIDE (Centre de Défense de la 2ème Chance) et 0,19M€ de crédits de paiement sont prévus pour 2012 (cf. le rapport dédié à l'EPIDE).

3.2. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

3.2.1. Les principales évolutions en fonctionnement concernent :

Les transports :

- + 0,425M€ en faveur de l'aéroport d'Entzheim pour le plan de soutien dans lequel s'est engagé le Département par délibération du Conseil Général du 26 mars 2012 aux côtés de la Région, de la CUS et de la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin. Le dispositif inédit ainsi mis en place rend possible la baisse de la taxe d'aéroport et contribue à renforcer la compétitivité et l'attractivité de la plate-forme de Strasbourg-Entzheim.
- Grâce à ce nouveau dispositif opérationnel à compter de juin 2012, sont d'ores et déjà annoncées dès l'été 2012 des ouvertures de lignes européennes (Barcelone, Vienne, Rome), à destination du bassin méditerranéen (Alger, les Baléares) et nationales (liaisons saisonnières estivales sur Montpellier et Biarritz).
- + 0,654M€ pour le réseau 67, liés à la facturation par les communes et EPCI d'arriérés au titre des prestations de transports à la demande (dont +0,4M€ pour la CUS dont le règlement avait été différé en attendant la convention sur le titre combiné)
- + 0,11M€ pour les transports scolaires, du fait de l'augmentation du prix du carburant et de l'impact de la hausse de la TVA à 7%.

L'aménagement, habitat et urbanisme :

- + 0,7M€ pour le FSL, impact généré principalement par le dispositif Pass' accompagnement sous l'effet d'une part de l'augmentation du nombre de bénéficiaires du dispositif en 2011 et en 2012, d'autre part de l'adoption du règlement intérieur du FSL en avril 2012 qui entraîne une revalorisation des aides et du nombre de bénéficiaires.

3.2.2. Les principales évolutions en investissement concernent :

Les transports :

- + 0,367M€ en faveur du déploiement des outils de billetterie dans le réseau 67
- + 0,29M€ en faveur du TGV Rhin-Rhône, crédits nécessaires pour faire face aux dernières factures reçues fin 2011
- - 0,148M€ de restitution de crédits d'aménagement des gares et parkings au profit des communes et intercommunalités en regard des besoins constatés
- - 0,92M€ de crédits d'achat de cars pour tenir compte du calendrier actualisé d'achats.

Les routes :

- + 1M€ nécessaires à la réalisation des projets d'entretien programmé sur la voirie départementale, au vu de l'évaluation des besoins (compensés par 0,8M€ de recettes indiquées ci-dessous)
- + 0,595M€ nécessaires aux réparations sur le réseau routier départemental au sortir de l'hiver
- - 0,2M€ en faveur des travaux du PDMI, en raison du retard subi par plusieurs opérations de l'Etat
- +0,8M€ de recettes supplémentaires versées par les communes bénéficiaires des travaux sur la voirie départementale

L'aménagement, habitat et urbanisme :

- + 1,4M€ liés à l'acquisition du site de la commanderie en vue du regroupement des services sociaux de Wissembourg
- une diminution de - 0,25M€ des crédits d'acquisition foncières au vu des besoins

3.3. DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

3.3.1. Les principales évolutions en fonctionnement concernent :

Le développement économique :

- + 0,2M€ pour : le financement de l'exposition L'Appart à part (+0,035M€), le paiement de l'étude de géothermie de la plateforme d'activités départementale de Brumath (+0,03M€), les études Alsace à vélo (0,09M€ avec 0,048M€ de recettes), la CCI d'Alsace (0,025M€ pour la prise en charge progressive de l'activité « Développement international » d'Alsace International par la CCI d'Alsace)
- + 0,06M€ au titre des mesures de soutien à l'agriculture et d'éducation à l'environnement
- + 0,142M€ pour l'ajustement de la subvention d'équilibre au Laboratoire départemental d'analyses
- + 0,1M€ pour le soutien au Forum Mondial de la Démocratie

Les diminutions de crédits portent principalement sur:

- - 0,21M€ d'ajustements sur les enveloppes enseignement supérieur (-0,03M€ sur le projet Environnement géosciences, -0,04M€ sur le réseau Conectus),
- la promotion de l'économie bas-rhinoise (-0,14M€ pour Alsace International pour ajuster la participation du Département à la contribution réellement due).

3.3.2. Les principales évolutions en investissement concernent :

Le développement économique :

- +3,3M€ d'avances remboursables :
 - + 1,7M€ pour la finalisation de la première tranche de la plateforme département d'activités de Brumath ;
 - + 0,3M€ pour l'aménagement de la zone d'activités industrielle (ZAI) d'Auenheim
 - + 1,3 M€ pour l'aménagement de la ZAI de Goxwiller-Valff.
- Un montant de +0,55M€ est prévu au titre des besoins de l'enveloppe reconversion de friches économiques.
- Par ailleurs, +1,25M€ sont consacrés au développement touristique par :
 - le soutien à l'hôtellerie familiale dont le dispositif d'aide à l'investissement est très sollicité (+1M€),
 - les équipements touristiques (+0,2M€)
 - l'exposition permanente au chalet du Champ du feu (+0,05M€)
- -0,526M€ globalement sur les deux modes d'action Enseignement supérieur et Recherche. Les contributions ont été ajustées pour chaque projet afin de tenir compte du rythme réel d'avancement des opérations :
 - Recherche : -1,343M€ sur les échéanciers de plusieurs projets inscrits au Contrat de Projet Etat-Région
 - Enseignement supérieur (2101) : + 0,817M€ pour le Restaurant Universitaire Cronenbourg et les projets ECAM et PAPS

Les rivières :

- -0,34M€ pour les rivières, dont -0,15M€ pour les travaux en maîtrise d'ouvrage au titre de l'aménagement du canal de la Bruche au vu de l'avancement des travaux, et -0,19M€ pour les dispositifs « aménagement de rivières » au vu des besoins constatés de crédits pour 2012.

3.4. EPANOUISSEMENT DE LA PERSONNE

3.4.1. Les principales évolutions en fonctionnement concernent :

L'éducation et la formation :

- + 0,355M€ en faveur des collèges:
 - + 0,15M€ de dotations de viabilisation complémentaires,
 - + 0,114M€ en faveur de l'AMO relative au nouvel espace numérique de travail (ENT) des collèges,
 - + 0,09M€ rendus nécessaires par la passation de nouveaux marchés de restauration scolaire (la recette liée au reversement par les collèges est inscrite par ailleurs).
- + 0,38M€ pour permettre aux équipes mobiles bâtiments d'acquérir le matériel nécessaire à leur activité accrue.

La culture et le patrimoine :

- + 0,072M€ en faveur du Musée Laliq au titre du solde de la participation statutaire du Conseil Général pour 2011
- + 0,15M€ en faveur du château du Haut Koenigsbourg, dont + 0,03M€ pour le gardiennage du monument, + 0,038M€ pour la maison alsacienne et + 0,045M€ en faveur de la protection des collections

3.4.2. Les principales évolutions en investissement concernent :

L'éducation et la formation :

- +0,12M€ pour permettre de répondre aux demandes des communes dans le domaine des travaux dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

La culture et le patrimoine :

- + 0,16M€ pour permettre de répondre aux demandes des communes et particuliers dans le domaine du patrimoine non protégé.

3.5. ADMINISTRATION GENERALE

3.5.1. Les principales évolutions en fonctionnement concernent :

Les services supports :

- +0,02M€ pour le conseil juridique en raison de nouveaux contentieux
- +0,05M€ pour porter la subvention à Alsace 20 à hauteur de 0,2M€.
- +0,1M€ de subvention au Service du Parc des Véhicules et Bacs Rhénans correspondant au reversement des recettes de cessions de véhicules encaissées.

La gestion des bâtiments :

- + 0,4M€ de réévaluation des loyers et charges, soit :
 - + 0,15M€ de crédits complémentaires pour la location de bureaux et locaux de services (+ 0,035M€ de frais d'archivage temporaire rendus nécessaires du fait du report du déménagement définitif des archives, + 0,035M€ pour la location de locaux pour le Service de protection de l'enfance à Molsheim, + 0,08M€ pour les locaux modulaires pour l'UNAP à Plobsheim)
 - + 0,1M€ de charges complémentaires, soit 0,05M€ d'arriérés de charges correspondant aux 4 dernières années d'occupation des locaux de l'unité gestion du trafic de la DRDE à Strasbourg et 0,06M€ de contribution du Conseil Général aux travaux de l'immeuble Sébastopol de la place des Halles.

3.5.2. Les principales évolutions en investissement concernent :

Les services supports :

- +0,115M€ en faveur du système d'information de l'action sociale, investis dans 5 projets structurants : les procédures d'Aide Sociale à l'Enfance, l'Action Sociale de Terrain, les demandes en ligne Fonds solidarité logement (FSL), l'Aide Sociale aux personnes handicapées, la Télégestion Prestataire Personnes âgées/Personnes handicapées.

4. Points divers

4.1. Tarifs spéciaux du château du Haut-Koenigsbourg

Lors de l'adoption du budget du château du Haut-Koenigsbourg, notre Assemblée délibère également sur la tarification générale applicable au monument durant l'exercice budgétaire concerné. En cours d'année, en fonction de la programmation événementielle mise en œuvre, il convient d'adapter cette tarification, notamment pour la rendre cohérente avec les publics visés par ces manifestations. Pour l'année 2012, deux manifestations nécessitent une tarification spéciale, à savoir :

- La 3^{ème} édition de la manifestation « **C'est la récré au château !** », les 29 et 30 septembre 2012. Au programme des festivités : une quinzaine d'animations proposées aux familles dans tout le monument. Ateliers créatifs ou participatifs, initiation aux techniques de taille de pierre ou construction d'un château imaginaire... tout un parcours pour, une fois encore, découvrir le monument sous un nouveau jour, en s'amusant ! Les tarifs proposés sont les suivants : gratuit pour les enfants âgés de moins de 4 ans ; 5 € pour les enfants âgés de 4 à 18 ans révolus ; 8 € pour les adultes.
- La première participation au Festival de contes alsacien « **Vos oreilles ont la parole** », le 27 octobre, où le château du Haut-Koenigsbourg accueille Colette Uguen et Gilbert Meyer pour une balade d'une heure trente sous le signe de la fantaisie. L'un conte en français, l'autre en allemand et tous deux mettent à l'honneur les détails insolites de la forteresse : têtes de pierre sculptées, détail d'un coffre en bois, décor d'un lustre... Au fil de leurs récits et de la visite, un monument peuplé de créatures étranges s'éveille. Une soirée inédite après laquelle les visiteurs ne verront plus jamais le château du même œil ! Les tarifs proposés sont les suivants : gratuit pour les enfants âgés de moins de 6 ans ; 5 € pour les enfants âgés de 6 à 18 ans révolus ; 8 € pour les adultes.

4.2. Modification du cadre réglementaire des durées d'amortissement des subventions d'équipement versées

Jusqu'à l'année dernière, les subventions d'équipement versées par les départements étaient amorties sur une durée maximale de cinq ans lorsque le bénéficiaire était une personne de droit privé ou de quinze ans lorsque le bénéficiaire était un organisme public.

L'article D 3321-1 du CGCT a introduit de nouvelles durées d'amortissement pour les départements. L'objet de la mesure est d'améliorer le cadre budgétaire et comptable des départements en le modernisant et en l'harmonisant avec les règles budgétaires et comptables des communes et de leurs groupements.

Dorénavant, la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées par les collectivités territoriales ne doit plus dépendre de la nature publique ou privée du bénéficiaire mais doit se rapprocher de la durée de vie du bien financé.

L'article D 3321-1 du CGCT propose des durées maximales d'amortissement selon la nature du bien, à savoir :

- une durée de cinq ans, lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études ;
- une durée de quinze ans, lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations ;
- une durée de trente ans, lorsque la subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national ;
- une durée de cinq ans, lorsque les aides à l'investissement des entreprises ne relèvent d'aucune des trois catégories précédentes.

Il vous est proposé d'adopter ces durées maximales pour les subventions versées à compter de 2012.

4.3. Modification des mises en affectation de biens entre le budget principal, le Service du Parc des Véhicules et Bacs Rhénans et le Parc départemental d'Erstein

La mise en affectation actuelle auprès du SPVBR des biens acquis par le budget du Parc départemental d'Erstein ne permet pas au Parc d'Erstein de payer au SPVBR un loyer sur une base TTC et ainsi de déduire la TVA correspondante de ses charges. L'impact négatif de cette situation sur la trésorerie du Parc d'Erstein conduit à annuler l'affectation au SPVBR de ces biens acquis par le Parc d'Erstein.

Pour les mêmes raisons, les biens acquis sur le budget annexe du SPVBR et jusqu'alors loués par le Parc d'Erstein sont mis en affectation auprès de ce dernier.

Les annexes 1 et 2 au rapport visent en conséquence à confier la gestion des biens aux budgets utilisateurs respectifs.

Par ailleurs, les biens dernièrement acquis par le budget principal qui sont gérés par le SPVBR doivent être mis en affectation auprès de ce dernier, comme il l'avait été fait pour les achats précédents.

L'annexe 3 complète donc la mise en affectation initiale des véhicules du budget principal vers le SPVBR.

4.4. Dépenses imprévues

Conformément aux dispositions de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 et de la circulaire d'application du 11 janvier 1989, il appartient au Conseil Général de se prononcer sur les virements de crédits opérés par l'ordonnateur depuis le chapitre des dépenses imprévues.

Le Chapitre 020 « Dépenses imprévues » de la section d'investissement a été mouvementé en 2012 pour un montant de 100 000,00 € au profit du chapitre 204 / nature 204142 / ligne de crédit n° 35516 « Locaux pour commerces de proximité ».

Cet abondement de crédits a permis le financement d'une opération de création d'un commerce de proximité à Auenheim initiée par le Service du Développement Economique et Touristique.

5. Les crédits reportés

Le montant des crédits reportés s'élève à 113 989 145,63 €, contre 148 020 795,67 € au BS 2011.

La diminution du montant des reports par rapport à 2011 est liée à l'optimisation de la gestion en autorisations de programme (AP/CP) et à une gestion fine des reports permettant de les limiter au strict nécessaire pour le respect des engagements.

Les reports portent essentiellement sur les subventions d'investissement (78,7M€), sur les comptes d'avances – pour Alsabail principalement – (16,8M€), et sur les travaux pour compte de tiers (4,2M€).

Le résultat de fonctionnement de la gestion 2011 d'un montant de 56 629 229,33 € est affecté en 2012 (au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ») à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, dont 39 331 144,36 € pour couvrir le déficit et 17 298 084,97 € pour le financement d'une partie des crédits d'investissement reportés de 2011 sur 2012.

En outre, 96,7M€ d'emprunts sont reportés en recettes, correspondant comptablement à la couverture des reports des crédits d'investissement de 2011 sur 2012.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général :

- Approuve le projet de Budget Supplémentaire – DM1 pour 2012 et en arrête les chiffres définitifs tels qu'ils figurent au projet

- Décide d'admettre en non-valeur pour ce qui concerne le budget principal : 140 000 €

- Accorde des remises gracieuses sur le budget départemental pour un montant total de 34 557,38 € dont 24 390,02 € au titre du RMI, RMA et RSA

- Décide d'annuler la délibération du 21 juin 2011 mettant en affectation au profit du budget annexe du Service du Parc des Véhicules et Bacs Rhénans les biens du budget annexe du Parc Départemental d'Entretien des Cours d'eau d'Erstein (annexe 1) ;

- Décide de placer en affectation au profit du budget annexe du Parc Départemental d'entretien des Cours d'eau d'Erstein les biens du Service du Parc des Véhicules et Bacs Rhénans (annexe 2) ;

- Décide de placer en affectation au profit du Service du Parc des Véhicules et Bacs Rhénans les biens acquis en 2011 et 2012 par le budget principal (annexe 3)

- Décide d'amortir les subventions d'équipement versées :

** sur une durée de cinq ans, lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études ;*

** sur une durée de quinze ans, lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations ;*

** sur une durée de trente ans, lorsque la subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national ;*

** sur une durée de cinq ans, lorsque les aides à l'investissement des entreprises ne relèvent d'aucune des trois catégories précédentes.*

- Prend acte, conformément aux dispositions de la loi et de la circulaire susvisées, du prélèvement sur le chapitre 020 "dépenses imprévues en investissement", de la ligne de crédit n° 871, de la somme de 100 000 € pour virement sur le chapitre 204, ligne de crédit n° 35516 "Locaux pour commerces de proximité"

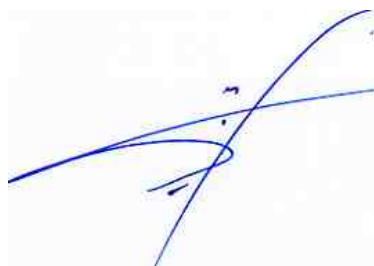
- Décide de compléter comme suit les tarifs d'entrée en cours au Château du Haut-Koenigsbourg :

> "C'est la récré au château" ! , les 29 et 30/09/2012 : 8 € pour adultes ; 5 € de 4 à 18 ans ; gratuit pour les moins de 4 ans

> *Vos oreilles ont la parole, le 27/10/2012 : 8 € pour adultes ; 5 € de 6 à 18 ans ; gratuit pour les moins de 6 ans.*

Strasbourg, le 31/05/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, abstract shape.

Guy-Dominique KENNEL